



Doc. 13588
29 septembre 2014

Le fonctionnement des institutions démocratiques en Géorgie

Amendement¹ n° 2

Dans le projet de résolution, à la fin du paragraphe 14, insérer la phrase suivante :

« A cet égard, il convient de répondre à la demande de la communauté musulmane en vue de construire de nouvelles mosquées dans le pays. »

Note explicative

Le gouvernement et différentes catégories de la société géorgienne ont en général une attitude négative vis-à-vis des demandes de la minorité musulmane. Le gouvernement géorgien devrait être plus réceptif aux demandes formulées par la communauté musulmane en vue de construire de nouvelles mosquées.

Déposé par:

DİŞLİ Şaban, Turquie, PPE/DC
DENEMEÇ Reha, Turquie, GDE
ERKAL KARA Tülin, Turquie, GDE
SELVİ Ömer, Turquie, GDE
SEYIDOV Samad, Azerbaïdjan, GDE
TÜRKEŞ Tuğrul, Turquie, GDE

1. 2014 - Quatrième partie de session

